

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2025

Séance du 05 septembre 2025 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Pierre DUPRE, Maire.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 11	Présents :	Mesdames DUPRE Marie-Pierre, MARQUET Jocelyne, ROY Micheline, WISSELMANN Agnès, Messieurs MAILLARBAUX Joël, RUAUX Jean-Pierre, SIMONIN Christian, ZVER Alain
Nombre de membres en exercice : 10	Excusés :	Messieurs BILLARD Cyril, ROYER Loïc
Nombre de Conseillers Présents : 8	Absents :	
Nombre de Conseillers excusés : 2	Représentés :	
Nombre de Conseillers Représentés : 0	Secrétaire de séance :	Madame WISSELMANN Agnès

N° 2025/25 - OCTROI DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal répartit les subventions suivantes ; ces sommes étant prises à l'article 65748 du Budget principal, sous réserve que les organismes aient souscrit le Contrat d'engagement républicain :

- Souvenir français pour un montant de 50 €
- ADMR pour un montant de 50 €

Vote		
Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de SERVIGNEY.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 15.09.2025 et de la publication le

Fait à Servigney, le : 15.09.2025

Le Maire,


